



# CONTRAT DE RIVIERE

## *Vallée du Doubs et territoires associés*

COMITE DE RIVIERE – JANVIER 2014

Présentation synthétique du Contrat et de son programme d'actions



Novembre 2013

E.P.T.B  ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
territorial du bassin  
**saône&doubs**

Avec le concours des partenaires techniques et financiers :



## SOMMAIRE

<b>1. LE TERRITOIRE CONCERNE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LA DUREE DU CONTRAT.....</b>	<b>4</b>
<b>3. LA STRATEGIE ET LE CONTENU DU PROGRAMME D’ACTIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>AXE 1 – PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES COURS D’EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES .....</b>	<b>6</b>
☐ OBJECTIF N°1 : RETABLIR LA « CONTINUITE ECOLOGIQUE » SUR LES COURS D’EAU.....	6
☐ OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D’EAU .....	10
☐ OBJECTIF N°3 : PRESERVER, RESTAURER ET VALORISER LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT .....	15
<b>AXE 2 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D’AMELIORATION DE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX COHERENTE A L’ECHELLE DE LA VALLEE .....</b>	<b>15</b>
☐ OBJECTIF N°1 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE VEILLE ET D’APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES EN MATIERE DE REDUCTION DES POLLUTIONS.....	15
☐ OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UN PROGRAMME D’ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L’AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX .....	16
<b>AXE 3 – INSTAURER UNE DYNAMIQUE GLOBALE ET DE CONCERTATION SUR LE BASSIN VERSANT, ET UNE DEMARCHE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AUTOUR DES PROBLEMATIQUES LIEES A L’EAU .....</b>	<b>17</b>
☐ OBJECTIF N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE ANIMATION RENFORCEE ET UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	17
☐ OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UNE DEMARCHE D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT.....	17
☐ OBJECTIF N°3 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIERE DE GESTION DES COURS D’EAU .....	17
☐ OBJECTIF N°4 : ELABORER UN PROGRAMME DE SUIVI ET D’EVALUATION DE L’ETAT DES MILIEUX.....	17
<b>4. LE MONTANT FINANCIER .....</b>	<b>18</b>
<b>5. LA MAITRISE D’OUVRAGE DES OPERATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>6. UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET ACTEURS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>19</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité forte pour un aménagement et classés en Liste 2 .....	7
Tableau 2 : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité forte pour un aménagement et faisant l'objet d'une étude de faisabilité pour un arasement .....	7
Tableau 3 : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité moyenne pour un aménagement (aucune obligation réglementaire mais intérêt environnemental) .....	8
Tableau 4 : Liste des ouvrages localisés sur les affluents et devant faire l'objet d'un aménagement de leur franchissabilité piscicole et sédimentaire .....	9
Tableau 5 : Liste des actions de restauration des boisements de berge sur le Doubs et ses affluents...	10
Tableau 6 : Liste des actions de restauration des annexes hydrauliques (bras morts, lôsnes,...) du Doubs .....	11
Tableau 7 : Liste des actions de restauration d'un espace de mobilité contrôlé sur la basse vallée du Doubs .....	12
Tableau 8 : Liste des actions de restauration morphologique des affluents de la vallée du Doubs .....	15

## 1. LE TERRITOIRE CONCERNE

Le **territoire retenu** correspond à la **vallée du Doubs de la frontière Suisse (Bremoncourt) jusqu'à sa confluence avec la Saône (Verdun-sur-le-Doubs), ainsi qu'aux bassins versants de la Guyotte et de la Clauge** (Cf. carte page suivante).

Ce territoire s'étend sur environ **2 223 km<sup>2</sup>** et **293 communes**, et concerne deux régions (Franche-Comté et Bourgogne) et trois départements (Doubs, Jura et Saône-et-Loire).

Au sens du SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire proposé est constitué par 5 sous bassins versants du territoire « Doubs » :

- le Doubs médian (de la Suisse à la confluence avec l'Allan),
- le Doubs moyen (de la confluence avec l'Allan au barrage de Crissey à l'aval de Dole),
- la basse vallée du Doubs (du barrage de Crissey à la confluence avec la Saône),
- la Clauge,
- la Guyotte.

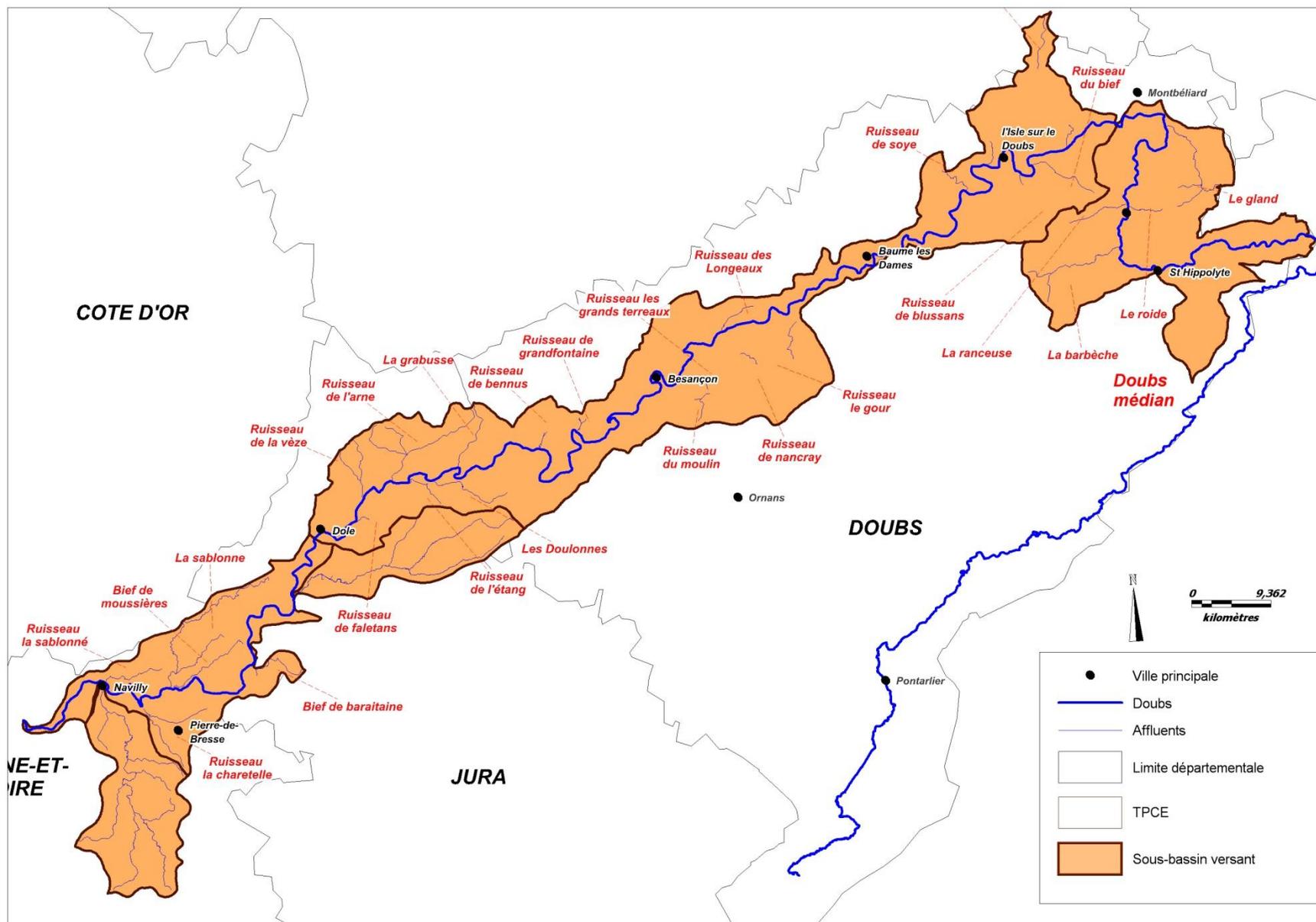
34 petits affluents sont également recensés, portant le total à 39 « masses d'eau ».

## 2. LA DUREE DU CONTRAT

La durée du Contrat de rivière est fixée à **6 ans à compter de la date de signature** du dit Contrat de rivière. La programmation s'échelonne donc de mi 2014 à mi 2020. Cette durée pourra être prolongée, si nécessaire, par accord entre les cocontractants sous forme d'avenant.

La programmation affichée dans le Contrat est de nature prévisionnelle. Les facteurs de blocage potentiels à la réalisation des actions étant nombreux (aspects fonciers notamment), le programme d'actions envisagé pour la première phase du Contrat (2014-2016) est volontairement ambitieux, de manière à ce que le maximum de projets puisse être mis en œuvre.

Un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2017 et permettra d'ajuster la programmation des actions sur la deuxième phase du Contrat de rivière.



Le territoire concerné par le Contrat de rivière "Vallée du Doubs et territoires associés".

### 3. LA STRATEGIE ET LE CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS

#### Préambule :

Pour répondre aux besoins et aux enjeux identifiés sur la vallée du Doubs dans le cadre du dossier de candidature (2012), trois grands axes stratégiques d'intervention ont été retenus pour le Contrat :

- I. **Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques et morphologiques des cours d'eau et milieux aquatiques associés**  
→ Actions de restauration des continuités et de la morphologie des cours d'eau et des zones humides.
- II. **Mettre en œuvre une stratégie globale et cohérente à l'échelle de la vallée pour l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**  
→ Actions d'amélioration des connaissances de la qualité de l'eau et des démarches déjà menées en matière de réduction des pollutions. Actions complémentaires de réduction des pollutions.
- III. **Instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin versant, et une démarche de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau**  
→ Actions relative à l'animation et au suivi du Contrat et à la communication autour des opérations menées dans le cadre de la démarche.

Les objectifs du Contrat, et la façon dont le contenu du programme d'actions a été établi, sont présentés thématique par thématique d'intervention dans la suite de cette note de synthèse. Les informations détaillées relatives aux actions (programmation dans le temps, coûts prévisionnels et plans de financement envisagés, maîtrise d'ouvrage, et détails techniques), sont décrits dans les tableaux du programme d'actions annexé au document et dans les fiches actions.

Pour chaque thème, figurent d'une part les dont le lancement (phases études) interviendra durant la première partie de la programmation du Contrat (2014-2016), et d'autre part, celles plus complexes ou moins avancées en termes de conditions de réalisation, programmées pour la seconde partie du Contrat (2017-2020). Cette programmation n'est toutefois pas figée, elle bénéficiera d'une certaine souplesse selon les opportunités. Elle pourra qui plus est être revue lors du bilan à mi parcours qui sera réalisé fin 2016.

#### **AXE 1 – PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

La restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau constitue l'enjeu majeur du Contrat.

- **OBJECTIF N°1 : RETABLIR LA « CONTINUITÉ ECOLOGIQUE » SUR LES COURS D'EAU**

→ **Permettre aux poissons de franchir les seuils et barrages et améliorer le transit des sédiments**

Les actions liées à cet objectif consistent en l'aménagement des seuils et barrages pour les rendre franchissables par les poissons, par **la mise en place d'une passe à poissons** ou, lorsque cela est possible techniquement et que le seuil ne fait plus l'objet d'aucun usage, **la suppression partielle ou totale de l'ouvrage**, qui permet également de réduire les impacts de la retenue du seuil sur le fonctionnement du cours d'eau (réchauffement de l'eau, réduction et banalisation des habitats piscicoles...). Ces actions concernent le cours principal du Doubs où les problématiques de la navigation et du développement de l'hydroélectricité ont bien été intégrées à la stratégie d'intervention ainsi que certains affluents.

**Sur le cours principal du Doubs**, 66 ouvrages constituant des obstacles infranchissables ont été recensés. La stratégie du Contrat de rivière sur cet aspect est la suivante :

- **Priorité forte** (l'animation se portera en premier lieu sur ces ouvrages) :
  - **Aménagement des ouvrages situés sur un tronçon de cours d'eau classé en liste 2 au titre du Code de l'environnement (article 214-17)**, ce classement réglementaire impliquant une obligation de restaurer la continuité piscicole avant 2018
    - ⇒ 14 ouvrages concernés sur le Doubs médian et le Doubs moyen (à l'aval de Dole, aucun barrage n'est présent)

Sous bassin versant	Barrages concernés	Commune(s) concernées	N° fiche action
<b>En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016)</b>			
Doubs moyen	Barrage de Chauz les Clerval - "ancienne écluse"	Branne / Chauz les Clerval	I11-DBMO-06
	Barrage d'Avanne	Avanne - Aveney	I11-DBMO-12
	Moulin de Thoraise	Thoraise / Montferrand le Château	I11-DBMO-13
	Papeteries Zuber Rieder	Boussières / Torpes	I11-DBMO-15
	Barrage de Moulin Neuf (Azans)	Dole	I11-DBMO-21
	Barrage de Dole (Moulin Brindel)	Dole	I11-DBMO-22
<b>En 2<sup>ème</sup> partie de Contrat (2017-2020)</b>			
Doubs médian	Barrage de Vaufrey	Vaufrey	I11-DBME-01
Doubs moyen	Barrage de Roche les Clerval	Branne / Roche les Clerval	I11-DBMO-07
	Moulin de Cour	Baume les Dames	I11-DBMO-08
	Ancienne scierie de Torpes	Thoraise / Torpes	I11-DBMO-14
	Barrage d'Orchamps	Orchamps	I11-DBMO-18
	Moulin d'Audelage (Moulin Rouge)	Audelage / Eclans Nenon	I11-DBMO-19
	Barrage de Rochefort	Rochefort sur Nenon	I11-DBMO-20
	Chute de Crissey	Dole	I11-DBMO-23

*Tableau 1 : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité forte pour un aménagement et classés en Liste 2*

- **Aménagement des ouvrages sans usage, faisant l'objet d'une étude de la faisabilité de la suppression en cours dont le rendu est prévu pour début 2014**
  - ⇒ Suivant l'accord des propriétaires, des acteurs locaux, et la maîtrise d'ouvrage, dérasement ou arasement (partiel ou total) de 8 ouvrages (dont un est classé en Liste 2, déjà listés dans le tableau précédent)

**En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016) :**

<b>En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016)</b>			
Doubs médian	Seuil de St Hippolyte (Moulin Neuf)	St Hippolyte	I11-DBME-02
	Seuil de l'usine Facel	Liebvillers / St Hippolyte	I11-DBME-02
	Seuil de l'usine Cycles Peugeot / Beaulieu	Valentigney / Mandeure	I11-DBME-05
Doubs moyen	Barrage de Vermorey	Baume les Dames	I11-DBMO-09
	Barrage du Moulin Colombey	Deluz / Vaire Arcier	I11-DBMO-10
<b>En 2<sup>ème</sup> partie de Contrat (2017-2020)</b>			
Doubs moyen	Barrage de Dampierre sur le Doubs	Dampierre sur le Doubs / Bavans	I11-DBMO-01
	Barrage de Bavans	Dampierre sur le Doubs	I11-DBMO-02
	Torpes (Anciennes scieries)	Thoraise / Torpes	I11-DBMO-14

*Tableau 2 : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité forte pour un aménagement et faisant l'objet d'une étude de faisabilité pour un arasement*

- **Priorité moyenne** = restauration de la continuité écologique au niveau des **ouvrages non concernés par une obligation réglementaire mais jugée opportune au regard du contexte environnemental**

⇒ 7 ouvrages concernés, pour lesquels la mise en place d'un dispositif de franchissement apparaît pertinent d'un point de vue écologique (linéaire décloisonné important, accès à des petits affluents, logique d'intervention au regard d'aménagement en cours, ...)

Sous bassin versant	Barrages concernés	Commune(s) concernées	N° fiche action
Doubs médian	Barrage de la Société Tellif à Pont-de-Roide	Pont-de-Roide	I11-DB-01
	Forges de Bourguignon	Pont-de-Roide	
Doubs moyen	Barrage de Mequillet Noblot	Colombier Fontaine / Lougres	
	Barrage de la Forge ou barrage du Grand bras	l'Isle sur le Doubs	
	Barrage d'Esnans	Fourbanne / Esnans	
	Barrage de Roche lez Beaupré	Roche lez Beaupré	
Barrage du moulin St Paul	Besançon		

**Tableau 3** : Liste des ouvrages localisés sur le Doubs en priorité moyenne pour un aménagement (aucune obligation réglementaire mais intérêt environnemental)

- **Pour les autres seuils et barrages** : si une opportunité de restauration de la continuité écologique se présente (volonté d'un maître d'ouvrage ou d'un propriétaire), les moyens nécessaires seront disponibles pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement (animation, moyens financiers...).

**Sur les petits affluents du Doubs** pour lesquels la problématique de restauration de la continuité a été identifiée comme un enjeu fort, des actions sont également proposées.

Cours d'eau	Barrages concernés	Commune(s) concernées	N° fiche action
<b>En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016)</b>			
<b>DOUBS MEDIAN</b>			
Barbèche	Seuil "aval scierie" à Feule	Feule / Dampjoux	I11-BAR-01
	Seuil "aval entreprise" à Dampjoux	Villars-sous-Dampjoux / Dampjoux	I11-BAR-02
Ranceuse	Seuil rue des ponts à Remondans-Vaivre	Remondans-Vaivre	I11-RAN-01
	Seuil de Vermondans	Pont-de-Roide - Vermondans	I11-RAN-02
Gland	Etude de définition d'une stratégie de restauration de la continuité piscicole sur le Gland	Glav, Meslières, Hérimoncourt, Audincourt	I11-GLA-01
	Seuil "PSA - Peugeot Citroën" à Hérimoncourt	Hérimoncourt	I11-GLA-03
	Autres ouvrages sur la partie aval du Gland (en fonction des possibilités et opportunités)	Hérimoncourt, Seloncourt, Audincourt	I11-GLA-04
	Seuil "Faurecia" à Audincourt	Audincourt	I11-GLA-05
<b>DOUBS MOYEN</b>			
Ruisseau du Bief	Barrage implanté directement à l'amont du village de St Maurice Colombier	St Maurice Colombier	I11-BIE-01
Ruisseau de Blussans	Ouvrage implanté à la confluence entre le ruisseau de Blussans et le canal du Rhône au Rhin	Blussans	I11-BLU-01
Ruisseau de Grandfontaine	Seuil implanté au lieu dit "le Mont"	Montferrand le Château	I11-GRA-01
<b>BASSE VALLEE / CLAUDE / GUYOTTE</b>			
Clauge	3 seuils constitués d'encrochements situés à l'aval des ponts routiers à Vilette-les-dole	Vilette-les-Dole / Dole	I11-CLA-01

Guyotte	Clapet localisé à Navilly	Navilly	I11-GUY-01
Guyotte	Seuil localisé au lieu-dit "Les Montots" à Navilly e	Navilly / Frontenard	I11-GUY-02
Guyotte	Clapet localisé à Frontenard	Navilly	I11-GUY-03
En 2 <sup>ème</sup> partie de Contrat (2017-2020)			
DOUBS MEDIAN			
Roide	Seuil "usine Cerf" à Autechaux-Roide	Autechaux-Roide	I11-ROI-01
	Seuil "aval usine Cerf" à Autechaux-Roide	Autechaux-Roide	I11-ROI-02
	7 ouvrages sur la partie amont du Gland	Glav, Meslières	I11-GLA-02
	Autres ouvrages sur la partie avale du Gland	Hérimoncourt, Seloncourt, Audincourt	I11-GLA-04
DOUBS MOYEN			
Ruisseau de Soye	Ensemble du bassin versant du ruisseau de Soye	Pompierre sur Doubs	I11-SOY-01
Ruisseau de Bénusse	Moulin du Ringard	St Vit / Routelle	I11-BEN-01
BASSE VALLEE / CLAUGE / GUYOTTE			
Charetelle	Seuil localisé à Charette-Varennes	Charrette-Varennes	I11-CHA-01

*Tableau 4 : Liste des ouvrages localisés sur les affluents et devant faire l'objet d'un aménagement de leur franchissabilité piscicole et sédimentaire*

→ **Restaurer les boisements riverains des cours d'eau**

**Sur le cours principal du Doubs**, le diagnostic réalisé dans le cadre du programme de restauration de la vallée du Doubs en 2010-2011 a abouti à une cartographie précise de l'état de la ripisylve sur l'ensemble du linéaire.

Dans le cadre du programme d'actions du Contrat, l'objectif fixé est la **restauration de 30 km de ripisylve pendant la durée de mise en œuvre du Contrat, sur le Doubs médian et le Doubs moyen uniquement**, dans les secteurs où les boisements sont totalement absents, et dans les secteurs où la berge est occupée par une plantation (ou un alignement simple) de peupliers (fiche action I12-DB-01).

Deux types d'intervention pourront être envisagés, selon les secteurs et les volontés locales :

- **la mise en défens d'une bande de terrain le long du cours d'eau**, où la végétation et les boisements évolueront naturellement jusqu'à reconstituer une ripisylve fonctionnelle,
- **le bouturage ou la replantation d'essences adaptées** (saules, aulnes, frênes...), soit en pied de berge, soit sur une bande plus ou moins large (la largeur pouvant être considérée comme optimale étant de 15 m de chaque côté du cours d'eau) ; dans certains cas et selon les opportunités, ces opérations pourront être accompagnées d'un reprofilage de la berge en pente plus douce et d'un ensemencement d'herbacées.

Dans tous les cas, une **importante démarche d'animation** sera menée en préalable auprès des communes et des propriétaires et exploitants riverains concernés.

**Certains affluents du Doubs**, feront également l'objet d'actions de restauration de leurs boisements de berges, dans certains secteurs identifiés comme prioritaires.

Il s'agit principalement des affluents de la basse vallée du Doubs, situés en zones de grandes cultures céréalières, qui sont pour la plupart gérés par des Syndicat Intercommunaux de rivière, et qui présentent souvent des berges à nu. Les actions proposées visent donc à répondre à la demande locale forte de poursuivre les travaux d'entretien des boisements de berges engagés depuis de nombreuses années tout en mettant à profit ces opérations pour replanter des essences adaptées sur les secteurs dépourvus de boisements et sensibiliser les propriétaires et exploitants riverains à l'important rôle joué par la ripisylve (rôle de filtre, ombrage, stabilisation des berges, création d'habitats pour la faune,...).

Sous bassin versant	Actions	Commune(s) concernées	N° fiche action
Doubs médian	Restauration de la ripisylve sur le cours principal de la Ranceuse	Remondans-Vaivre / Neuchâtel-Urtière / Pont-de-Roide	I12-RAN-01
Basse vallée / Clauge / Guyotte	Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve sur le secteur de la basse Clauge	Communes du bassin versant	I12-CLA-01
	Programme de restauration et d'entretien des berges et du lit de la Sablonne	Communes du bassin versant	I12-SAB-01
	Restauration de la ripisylve et des berges de la Sablonne à Saint-Aubin et Bousselange	Saint-Aubin / Bousselange	I12-SAB-02
	Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve de la Guyotte et de ses affluents	Communes du bassin versant	I12-GUY-01

*Tableau 5 : Liste des actions de restauration des boisements de berge sur le Doubs et ses affluents*

Enfin, sur l'ensemble de la durée du Contrat, seront mises en œuvre, en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Franche-Comté des actions visant à mieux connaître et à lutter contre les **espèces exotiques invasives** :

Sous bassin versant	Actions	Commune(s) concernées	N° fiche action
Tous les sous bassins	Mise en place d'une stratégie coordonnée de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	Toutes les communes	I12-DB-02
	Contribution à la connaissance de la dynamique de propagation et des impacts réels des espèces végétales exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs	Toutes les communes	I12-DB-03

• **OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU**

La majeure partie des projets identifiés dans le programme d'actions se situent en contexte rural et agricole : prédominance de l'élevage (AOC Comté) à l'amont de Besançon, céréaliculture très présente entre St Vit et Dole et dans la plaine du finage en aval de Dole.

Les projets visant à améliorer le fonctionnement morphologique des cours d'eau sont susceptibles d'avoir des impacts fonciers, et seront menés sur la base du consensus avec les propriétaires riverains et exploitants agricoles concernés, qui seront associés dès l'amont des projets. Aussi, **les trois chambres d'agriculture du Doubs, du Jura, et de la Saône & Loire sont identifiées comme des partenaires indispensables** pour mener à bien cette concertation locale, cruciale dans le développement et la réussite de tout projet de restauration morphologique d'un cours d'eau (Cf. fiche action I2-DB-01).

→ **Restaurer les annexes des cours d'eau (bras morts, frayères, zones humides...)**

Il s'agit d'actions de **reconnexion de bras morts et de zones humides annexes au cours principal du Doubs**.

Deux types d'études seront réalisés en préalable ou en parallèle à la réalisation des actions :

- Les systèmes laser aéroportés, connus sous l'acronyme «Lidar» permettent d'obtenir rapidement, et à des coûts relativement modestes, des données altimétriques précises. Dans un souci d'économie d'échelle et d'acquisition de données topographiques permettant de préciser la faisabilité des projets ou de faire émerger de nouveaux secteurs intéressants, il est proposé de lancer une campagne **d'étude topographique LIDAR** sur le Doubs dans le Jura et en Saône-et-Loire (action I21-DB-01)
- **Deux études visant à disposer d'une connaissance homogène des peuplements piscicoles** sur la vallée du Doubs de la Suisse à la Saône, à constituer un état initial préalablement à la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière, et à proposer des projets de restauration sur les sites les plus pertinents, seront réalisées sur le Doubs (actions I21-DB-02 et I21-BVD-15). A noter que la portion du Doubs localisée dans le Jura entre

Saint-Vit et Dole, a déjà fait l'objet d'une étude de ce type portée par la Fédération Départementale de Pêche du Jura en 2012-13.

Les travaux de restauration du cours d'eau sont listés par secteur dans les tableaux ci-dessous. Pour les bras morts, il s'agit **d'améliorer l'alimentation en eau à l'amont et/ou à l'aval et de rendre les milieux plus favorables au développement de la faune aquatique**. Les travaux iront du simple terrassement associé à des déboisements à des opérations plus complexes telles que la mise en place d'ouvrages hydrauliques. Ce type d'actions concerne essentiellement le Doubs à l'aval de Besançon (21 projets sur 31). **Plus à l'amont**, les actions consistent à restaurer la connectivité avec d'autres secteurs en eau des annexes alluviales de type mares et plans d'eau susceptibles de constituer des **zones de frayères**, notamment pour le brochet.

Sous bassin versant	Actions	Commune(s) concernées	N° fiche action
<b>En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016)</b>			
Doubs médian	Aménagement d'une frayère à brochet au niveau de la retenue du barrage de Dampjoux	Noirefontaine	I21-DBME-02
	Restauration d'une morte à l'aval du barrage de la papeterie de Mandeuire à Valentigney	Valentigney	I21-DBME-03
	Aménagement d'une annexe hydraulique fonctionnelle sur le site des anciennes sablières de Bart	Bart / Courcelles-les-Montbéliard	I21-DBME-05
	Aménagement d'une annexe hydraulique fonctionnelle au niveau des plans d'eau de la Cray à Voujeaucourt	Voujeaucourt	I21-DBME-06
Doubs moyen	Rajeunissement d'un atterrissement du Doubs sur la commune de Longeville sur Doubs (25)	Longeville sur Doubs	I21-DBMO-01
	Valorisation d'une zone humide en bordure du canal du Rhône au Rhin à proximité de Clerval	Clerval / Santoche	I21-DBMO-02
	Restauration d'une morte du Doubs sur la commune de Dampierre / lieu dit "fin d'aval"	Dampierre	I21-DBMO-04
	Restauration d'une morte du Doubs sur la commune de Falletans au lieu dit "le Gay"	Falletans	I21-DBMO-08
	Restauration d'un complexe de mortes face à la morte St Philippe	Dole	I21-DBMO-09
Basse vallée du Doubs	Reconnexion amont de la Raie des Moutelles en aval de Crissey	Crissey	I21-BVD-01
	Restauration de la connexion aval de la morte des Fontaines à Gevry	Gevry	I21-BVD-02
	Restauration de la connexion amont de la morte d'Hotelans à Longwy-sur-le-Doubs	Longwy-sur-le-Doubs	I21-BVD-04
	Restauration du vieux Doubs au niveau de la Commune de Petit-Noir	Petit-Noir	I21-BVD-05
	Réouverture de la morte située en face du lieu-dit "Prés du Doubs" à Fretterans	Fretterans	I21-BVD-07
	Restauration de la connexion du secteur amont de la morte du Noyer à Fretterans	Fretterans	I21-BVD-08
	Mise en œuvre de mesures destinées à limiter la fermeture de la morte du Grand Pâquier à Fretterans	Fretterans	I21-BVD-09
	Restauration du complexe de mortes "Raie Blanchard" et "Morte de l'épine" localisé à Longepierre et Lays-sur-le-Doubs (71)	Longepierre / Lays-sur-le-Doubs	I21-BVD-10
	Définition d'un programme de restauration du Petit Doubs à Verdun-sur-le-Doubs	Verdun-sur-le-Doubs	I21-BVD-14
<b>En 2<sup>ème</sup> partie de Contrat (2017-2020)</b>			
Doubs médian	Aménagement d'une frayère à brochet au niveau de la retenue du barrage de Vaufrey	Glère	I21-DBME-01
	Restauration des milieux sur l'île de la papeterie de Mandeuire	Mandeuire	I21-DBME-04
	Aménagement d'une annexe hydraulique fonctionnelle sur le site de la confluence avec l'Allan	Voujeaucourt	I21-DBME-07
Doubs moyen	Projet de restauration des milieux naturels et de valorisation de l'île Malpas (Besançon)	Besançon	I21-DBMO-03
	Restauration d'une morte du Doubs sur la commune de Ranchot / lieu dit "fin d'aval"	Ranchot	I21-DBMO-05
	Restauration d'une morte du Doubs sur la commune d'Orchamps / lieu dit "les grandes îles"	Orchamps	I21-DBMO-06
	Reconnexion de 2 mortes rive gauche du Doubs à Rochefort sur Nenon / lieu dit "les Orgeries"	Rochefort sur Nenon	I21-DBMO-07

	Restauration de deux mortes du Doubs localisées à l'amont du parc Isis à Dole	Dole	I21-DBMO-10
Basse vallée du Doubs	Restauration de la connexion aval de la morte localisée à l'amont du pont de Champdivers	Champdivers	I21-BVD-03
	Restauration de la morte des Louvières à Petit-Noir	Petit-Noir	I21-BVD-06
	Réouverture de la morte de Champbégon située au lieu-dit "Bas de Charette" à Longepierre	Longepierre	I21-BVD-11
	Restauration de la connexion aval de la Pointe du Raquin située au lieu-dit "En Paule" à Longepierre	Longepierre	I21-BVD-12
	Rajeunissement du bras secondaire du Doubs au lieu dit "Le Brulien" à Sermesse	Sermesse	I21-BVD-13

**Tableau 6** : Liste des actions de restauration des annexes hydrauliques (bras morts, lôsnes,...) du Doubs

→ **Restaurer l'espace de divagation du Doubs sur la Basse vallée**

Cette problématique propre à la basse vallée du Doubs, est complexe. En effet, **la restauration de la mobilité latérale** dans les zones à forte dynamique passe par le désenrochement de certaines berges.

Sur la Basse Vallée du Doubs, le **projet de restauration de la confluence Doubs-Loue, site emblématique à l'échelle de la vallée**, réfléchi et engagé depuis plusieurs années doit être poursuivi : aménagement de la pointe de la confluence et restauration de l'île du Girard (action I22-BVD-01).

Depuis quelques années, l'EPTB Saône et Doubs a décidé de se doter d'un outil spécifique de maîtrise foncière : le Conservatoire de la Plaine Alluviale de la basse vallée du Doubs. Un chargé de missions a été recruté afin d'initier cette démarche. La **démarche conservatoire** est destinée à sensibiliser les propriétaires et gestionnaires afin de faciliter la mise en œuvre de mesures de gestion, à favoriser, par des négociations à l'amiable, la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la préservation des enjeux de biodiversité et de qualité des eaux, et à engager, le cas échéant, des **programmes d'acquisitions foncières sur des secteurs les plus sensibles**. Cette démarche constituera un préalable à tous projets de restauration de l'espace de mobilité (action I22-DB-01)

Deux sites sont toutefois déjà identifiés pour la réalisation de travaux durant la mise en œuvre du Contrat :

Actions	Commune(s) concernées	N° fiche action
<b>En 1<sup>ère</sup> partie de Contrat (2014-2016)</b>		
Restauration du secteur localisé au lieu-dit "Ile Mathieu" sur la commune de Peseux	Peseux	I22-BVD-02
<b>En 2<sup>ème</sup> partie de Contrat (2017-2020)</b>		
Remobilisation de l'île aux Chats et restauration d'une mobilité contrôlée au niveau du méandre du Doubs à Longepierre	Longepierre / Charrette-Varenes	I22-BVD-03

**Tableau 7** : Liste des actions de restauration d'un espace de mobilité contrôlé sur la basse vallée du Doubs

→ **Restaurer les affluents**

Les petits affluents du Doubs ont souvent fait l'objet d'aménagements par le passé : recalibrages, rectifications, protections de berges dans les zones habitées (enrochement, murs), curages, suppression de la ripisylve, ouvrages hydrauliques (seuils, barrages), création de plans d'eau,...

Il s'agit de restaurer les milieux afin de permettre aux affluents de jouer leur rôle dans le fonctionnement écologique global de l'hydrosystème Doubs : habitats, zones de reproduction et refuges, nourrissage de la faune terrestre et aquatiques, soutien au débit d'étiage et amélioration de la qualité de l'eau, corridor écologique terrestre. **Les différents types d'actions** proposés dans le cadre du programme du Contrat de rivière sont les suivants :

- réhabilitation de la continuité écologique : piscicole et terrestre (cf. objectif I.1)
- restauration des secteurs rectifiés : reméandrement, diversification du lit mineur et des habitats piscicoles, reconnexion d'annexes hydrauliques...

- restauration de berges : reprofilage et stabilisation dans les zones érodées, aménagement d'abreuvoir au niveau des secteurs piétinés
- amélioration de la gestion des plans d'eau (essentiellement sur le sous-bassin de la Guyotte)

Le nombre d'affluents et d'actions de restauration potentielle étant très conséquent, une priorisation des actions a du être réalisée. Elle est détaillée dans les tableaux de synthèse relatifs aux actions de chaque territoire ainsi que dans les fiches actions correspondantes. La **stratégie retenue pour chaque affluent** figure ci-dessous. Pour la programmation précise des actions, se référer au tableau financier global des affluents et aux fiches actions.

Cours d'eau	Stratégie générale d'intervention	Fiches actions
<b>DOUBS MEDIAN</b>		
Barbèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 2 seuils pour les rendre franchissables</li> <li>- Restauration des boisements de berges</li> <li>- Etude diagnostic écologique du cours d'eau</li> <li>- Restauration morphologique à l'amont du bassin versant</li> </ul>	I11-BAR-01 et 02 I12-BAR-01 I23-BAR-01 I23-BAR-02 et 03
Roide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 2 seuils pour les rendre franchissables</li> <li>- Limitation de l'érosion dans la combe de Vallu-fontaine</li> <li>- Restauration morphologique : ruisseau de la Combe Bernard, zone des sources, zone humide à l'aval de la Crochère...</li> <li>- Diversification des habitats piscicoles dans les zones urbaines : mise en place de banquettes, de blocs...</li> </ul>	I11-ROI-01 et 02 I23-ROI-01 I23-ROI-02 à I23-ROI-05 I23-ROI-06 à I23-ROI-07
Ranceuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 2 seuils pour les rendre franchissables</li> <li>- Restauration des boisements de berges</li> <li>- Restauration morphologique à l'amont du bassin versant</li> </ul>	I11-RAN-01 et 02 I12-RAN-01 I23-RAN-01 à 03
Gland	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de définition d'une stratégie de restauration de la continuité piscicole</li> <li>- Aménagement de différents seuils pour les rendre franchissables (priorité : seuil Faurecia Audincourt)</li> <li>- Restauration des berges sur la partie aval de la Creuse / mise en place d'abreuvoirs à bétail</li> <li>- Réouverture et réaménagement écologique du lit mineur dans les secteurs urbanisés (Seloncourt)</li> </ul>	I11-GLA-01 I11-GLA-02 à 04 I23-GLA-01 I23-GLA-02
Ruisseau de Bremoncourt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration morphologique du ruisseau</li> </ul>	I23-DBME-01
Ruisseau de Glère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration morphologique du ruisseau</li> </ul>	I23-DBME-02
Ruisseau de Liebvillers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration de la connectivité du ruisseau de Liebvillers avec le Doubs</li> </ul>	I23-DBME-03
Ruisseau rouge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise à ciel ouvert du Ruisseau rouge à l'amont du quartier des cantons à Audincourt</li> </ul>	I23-DBME-04
<b>DOUBS MOYEN</b>		
Ruisseau du Bief	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'un seuil pour le rendre franchissables</li> <li>- Travaux de diversification des écoulements dans la traversée du village de St Maurice Colombier et réaménagement de la zone de confluence</li> </ul>	I11-BIE-01 I23-BIE-01 et I23-BIE-02
Ruisseau de Blussans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'un seuil pour le rendre franchissables</li> <li>- Travaux de diversification des écoulements en amont et dans la traversée du village de Blussans</li> <li>- Restauration des boisements de berges du en amont du village de Blussans et suppression de passages busé</li> <li>- Réhabilitation de la STEP et réalisation de bassins de rétention des eaux de ruissellement de l'A36</li> </ul>	I11-BLU-01 I23-BLU-01 I23-BLU-02 I122-BLU-01 et 02
Ruisseau de Soye	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration de la continuité écologique</li> </ul>	I11-SOY-01

	- Diversification des écoulements dans la traversée du village de Pompierre et restauration physique du ruisseau en amont	I23-SOY-01 et 02
Ruisseau de Nancray	- Réalisation d'une étude globale d'aménagement	I23-NAN-01
Ruisseau des Longeaux	- Réalisation de travaux de restauration physique à l'aval du tronçon concerné par l'APB écrevisse à pattes blanches - Rechercher de l'origine des pollutions azotées détectées sur la tête de bassin du ruisseau des Longeaux	I23-LON-01 et 02 I12-LON-01
Ruisseau du marais de Saône	Voir programme d'actions mené par le Syndicat du marais de Saône	
Ruisseau de Grandfontaine	- Aménagement d'un seuil pour le rendre franchissable - Restauration physique du ruisseau de Grandfontaine au niveau de la confluence avec le Doubs - Acquisition de données sur la qualité des eaux du ruisseau	I11-GRA-01 I11-GRA-02 I122-GRA-01
Ruisseau de Bénusse	- Aménagement d'un seuil pour le rendre franchissable - Affiner l'origine des différentes sources de pollutions (domestiques, industrielles ...) identifiées	I11-BEN-01 I12-BEN-01
Les Doulonnes / Ruisseau de l'Etang	Elaboration d'un programme de restauration conjoint	I23-ETA-01
Ruisseau de Falletans	- Diversification des écoulements du ruisseau dans la traversée du village de Falletans - Restauration physique du ruisseau de Falletans de la sortie du village à la confluence avec le Doubs - Acquisition de données sur la qualité des eaux du ruisseau de Falletans	I23-FAL-01 I23-FAL-02 I12-FAL-01
Bief de Colombier Fontaine	Diversification des écoulements dans le lit mineur dans la traversée de Colombier-Fontaine	I23-DBMO-01
Lougres	Travaux de restauration physique sur la partie aval du ruisseau	I23-DBMO-02
Ruisseau de l'Abbaye	Travaux de restauration physique	I23-DBMO-03
Ruisseau de la Mouillère	Travaux de restauration physique	I23-DBMO-04
Ruisseau de Fraisans	Travaux de restauration physique	I23-DBMO-05
Ruisseau de l'Etang (Byans sur Doubs)	Travaux de restauration physique	I23-DBMO-06
<b>BASSE VALLEE / CLAUGE / GUYOTTE</b>		
Clauge	- Restauration de la continuité écologique au niveau des 3 seuils situés à l'aval des ponts routiers à Vilette-les-dole - Restauration d'anciens méandres (les Rosières à Gevry, canal usinier à Goux, sous la voie ferrée à Vilette les Dole) reconnexion d'annexes hydrauliques (la Croix Blaizot à Goux), restauration physique (basse Clauge, ruisseau de la Mousse) - Programme d'entretien et de restauration des boisements de berge - Protection de berges en génie végétal - Opération collective d'aménagement d'abreuvoirs à bétail au niveau des secteurs piétinés le long du linéaire de la basse Clauge - Remobilisation de l'atterrissement formé à l'amont du pont de Vilette-les-Dole	I11-CLA-01 I23-CLA-01 à 06 I12-CLA-01 I23-CLA-07 et 08 I23-CLA-09 I23-CLA-10
Bief de Barataine, Bief de Moussières, Sablonné, Grabusse	Elaboration d'un programme de restauration des affluents temporaires très dégradés de la vallée du Doubs : Bief de Barataine, bief de Moussières et ruisseau la Sablonné et Grabusse	I23-BMS-01
Sablonne	- Programme de restauration et d'entretien des berges et du lit - Restauration de la ripisylve et des berges de la Sablonne	I12-SAB-01 I12-SAB-02

	- Création d'une roselière en bordure de la Sablonne à l'aval de la station d'épuration de Tavaux	I23-SAB-01
	- Travaux de diversification de la Sablonne et création d'une petite zone humide à Saint-Loup	I23-SAB-02
Charetelle	- Aménagement d'un seuil pour le rendre franchissable - Restauration physique du tronçon aval	I11-CHA-01 I23-CHA-01
Guyotte	- Aménagement de 3 seuils pour les rendre franchissables - Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve - Restauration physique de 2 secteurs à l'aval du cours d'eau - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion sur une chaîne d'étangs	I11-GUY-01 à 03 I12-GUY-01 I23-GUY-01 et 02 I3-GUY-01

*Tableau 8 : Liste des actions de restauration morphologique des affluents de la vallée du Doubs*

• **OBJECTIF N°3 : PRÉSERVER, RESTAURER ET VALORISER LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT**

Un **inventaire des zones humides** a été mené sur le territoire du Département du Jura par la Fédération de Chasse du Jura, et est en cours depuis début 2013 sur le bassin versant du Doubs dans le département du Doubs, selon un cahier des charges validé au niveau régional. Ainsi, dans le département du Doubs, l'inventaire sera poursuivi (action I3-DB-01).

En parallèle, **des actions de préservation, de restauration et de valorisation** de ces milieux seront mises en place sans attendre la fin de l'inventaire. Ces projets seront développés en étroite coordination avec les démarches existantes : Natura 2000, politiques des Espaces naturels sensibles des Départements, démarches foncières des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels, dans les départements du Doubs (action I3-DB-02) et du Jura (I3-DB-03).

**AXE 2 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D'AMELIORATION DE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX COHERENTE A L'ECHELLE DE LA VALLEE**

• **OBJECTIF N°1 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE VEILLE ET D'APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES EN MATIERE DE REDUCTION DES POLLUTIONS**

La cellule technique d'animation du Contrat de rivière mènera, tout au long de la durée du Contrat mais surtout durant les trois premières années de mise en œuvre, un travail de **recensement et de description des différentes démarches et politiques publiques menées sur le territoire de la vallée du Doubs en matière de réduction des pollutions** (action I11-DB-01) :

- rejets en micropolluants toxiques : démarches liées à la maîtrise des pollutions industrielles et à la gestion des eaux pluviales, souvent menées à l'échelle des villes ou agglomérations
- pollutions agricoles organiques : actions mises en œuvre dans le cadre de la zone vulnérables nitrates Saône Doubs, ou de Natura 2000 (limitation des fertilisants), stockage et épandages des effluents d'élevage....
- pollutions par les pesticides : plan Ecophyto et déclinaisons locales, mesures agroenvironnementales menées dans le cadre de Natura 2000, démarches locales visant à privilégier le désherbage alternatif hors milieux agricoles...

Ces informations seront intégrées dans une base de données, actualisée de manière régulière. Des bilans et retours d'expériences de ces opérations seront partagés à l'échelle du territoire d'intervention du Contrat, par l'intermédiaire du Comité de rivière ou des comités territoriaux. **Cela permettra d'une part une meilleure synergie entre les actions menées sur différents territoires, et d'autre part une meilleure circulation de l'information sur les démarches mises en place.**

La cellule technique d'animation du Contrat de rivière sera également amenée à constituer un **appui technique pour la mise en œuvre d'actions locales**, dans différents domaines : réduction des pollutions d'origine domestique, agricole, industrielle, ...

- **OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UN PROGRAMME D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX**

Le système de veille développé par la cellule d'animation du Contrat aura permis d'établir un bilan précis de tous les programmes d'actions élaborés et réalisés sur le territoire en matière de qualité des eaux. **Des actions complémentaires pour l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux seront ainsi proposées en 2016 pour la deuxième phase de mise en œuvre du Contrat.** Ces actions pourront concerner les pollutions d'origine domestique, agricole, industrielle... (Action II2-DB-01).

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat de rivière a révélé un **déficit important en données physico-chimiques et biologiques sur un certain nombre d'affluents** du Doubs pour lesquels des actions de restauration morphologique sont proposées. Il s'agit donc de réaliser, dans le cadre du Contrat, les analyses **physico-chimiques et biologiques complémentaires nécessaires** à la définition de leur qualité des eaux (action II2-DB-01). Les cours d'eau identifiés comme prioritaires sont les suivants :

- Ruisseaux en priorité 1 :
  - o Ruisseaux de Falletans, de l'Arne et de la Vèze sur le sous bassin du Doubs moyen (état physico-chimique indéterminée) et Charetelle sur la Basse vallée du Doubs (état physico-chimique indéterminée)
  - o Ruisseaux du Bief, de Soye, des Longeaux, de Nancray, de Grandfontaine, de Bénusse, de Falletans et des Doulonnes sur le Doubs moyen
- Ruisseaux en priorité 2 :
  - o Biefs de Barataine, de Moussières, et Sablonné sur la basse vallée du Doubs
  - o Ruisseaux de l'étang du moulin, d'Aloise, de Grange, des Mervins, le Briant, la Florence sur le sous bassin versant de la Guyotte.

Enfin, un programme d'actions pour la **réduction des pollutions d'origine agricole est proposé**. Il consiste en la mise en œuvre d'actions visant à :

- la mise en œuvre d'une opération collective pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur des sous-bassins identifiés comme prioritaires dans le département du Doubs (action II-DB-03),
- la réduction du risque de transfert de produits phytosanitaires sur les moyenne et basse vallées du Doubs (39,71) par mise en application d'un dispositif de type PVE et développement d'une agriculture de précision (action II2-DB-04),
- la réduction du comblement des mortes par les cannes de maïs en cas de crue (action II2-DB-05),
- l'évaluation de pratiques visant à limiter le risque d'érosion des sols sur des secteurs à forte pente en tête de bassin versant l'Arne (II2-DB-06).
- un diagnostic des exploitations agricoles localisées sur le bassin versant de la Guyotte (71) et proposition d'actions destinées à limiter les pollutions par les phytosanitaires (II2-DB-07)
- la mise en œuvre d'une opération collective pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur des sous-bassins à forts enjeux dans le département du Jura (II2-DB-08)
- la mise en œuvre d'une action pour le développement des intercultures sur la basse vallée du Doubs jurassienne (II2-DB-09)

**AXE 3 – INSTAURER UNE DYNAMIQUE GLOBALE ET DE CONCERTATION SUR LE BASSIN VERSANT, ET UNE DEMARCHE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AUTOUR DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EAU**

- **OBJECTIF N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE ANIMATION RENFORCEE ET UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

La mise en synergie des acteurs locaux, le développement des projets inscrits au Contrat, l'assistance aux porteurs de projets dans le développement de leurs initiatives et l'information de tous (élus, partenaires, grand public, financeurs) sur l'avancement du Contrat nécessitent la mise à disposition d'une équipe technique efficace couvrant l'intégralité du territoire. Une cellule d'assistance technique et d'animation sera ainsi mise à disposition du projet par la structure porteuse (action III1-DB-01).

- **OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UNE DEMARCHE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Une stratégie d'information et de communication autour des objectifs et des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat sera développée par l'équipe en charge de l'animation (actions III2-DB-01 à III2-DB-03).

Afin de valoriser les actions du Contrat, différents supports seront proposés (journal de liaison à l'attention des communes et des usagers de la rivière, plaquettes de communication, presse locale, journées événementielles ou de formation à l'attention des élus...).

Ces outils devront être choisis et adaptés en fonction des différents publics (élus, maîtres d'ouvrages, propriétaires riverains, scolaires, grand public, ...). Un logo et une charte graphique seront également créés pour ce Contrat.

- **OBJECTIF N°3 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIERE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Un programme de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau (et plus particulièrement aux thématiques développées dans le Contrat) sera conçu (actions III3-DB-01 à III3-DB-04). Cette démarche pourra concerner d'une part les scolaires (interventions en classe et sur le terrain en collaboration avec les établissements scolaires et les enseignants par exemple), mais également le grand public.

Ce programme passera également par l'ouverture au public et l'aménagement pédagogique de sites adaptés (actions III3-DBME-01, III3-DBME-02, et III3-BVD-01).

- **OBJECTIF N°4 : ELABORER UN PROGRAMME DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ETAT DES MILIEUX**

Un dispositif de suivi et d'évaluation sera conçu et mis en œuvre afin de mesurer l'efficacité des actions réalisées dans le cadre du Contrat (action III4-DB-01). La cellule chargée de l'animation et du suivi du Contrat, en lien avec les partenaires techniques compétents, identifiera les indicateurs pertinents d'avancement technique et financier du Contrat et de résultats vis-à-vis des objectifs fixés.

Une étude bilan sera réalisée à mi-parcours (action III4-DB-02) et en fin de Contrat (action III4-DB-03).

#### 4. LE MONTANT FINANCIER

La répartition des montants prévisionnels, par objectif du Contrat, et pour l'intégralité de la durée du Contrat, figure dans le tableau ci-dessous.

Thématiques d'intervention	Localisation	Montants prévisionnels (2014-2020)
Restauration de la continuité piscicole	Doubs	10 649 000 € HT
	Affluents	1 945 000 € HT
Restauration des boisements riverains	Doubs	696 762 € HT
	Affluents	249 337 € HT
Restauration d'annexes (bras morts, frayères) et de l'espace de mobilité sur la basse vallée		2 081 940 € HT
Etudes piscicoles et topographiques		340 000 € HT
Restauration morphologique des affluents		2 636 022 € HT
Amélioration de la qualité de l'eau	Etudes de la qualité de l'eau	150 000 € HT
	Réduction des pollutions d'origine agricole	202 870 € HT
	Actions à définir pour la 2 <sup>ème</sup> partie de Contrat	A définir
Animation		845 000 € HT
Communication		37 000 € HT
Sensibilisation		456 667 € HT
Suivi et bilans		100 000 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>20 389 598 € HT</b>

La plupart des actions seront subventionnées à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau et les Collectivités (Conseils Généraux et Régionaux). Pour plus d'information sur les subventions attendues, se référer aux tableaux des programmes d'actions par sous-bassin et aux fiches actions.

#### 5. LA MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS

Sur le cours principal du Doubs, la maîtrise d'ouvrage sera la plupart du temps assurée, selon les opérations et les domaines de compétences, par :

- l'EPTB Saône & Doubs (sous réserve de l'évolution des compétences du Syndicat en matière de travaux),
- les Conseils Généraux,
- les communautés d'agglomération de Montbéliard et Dole, la Ville de Besançon...
- Voies Navigables de France (VNF),
- Electricité de France (EDF),
- les fédérations de pêche,
- les propriétaires privés (cas des barrages)...

Pour les affluents, la maîtrise d'ouvrage sera assuré par :

- les syndicats de gestion de cours d'eau (uniquement 3 sur le territoire d'interventions, sur les bassins du Gland, de la Sablonne, et de la Guyotte),
- les communautés de communes qui ont la compétence adaptée,
- les communes,
- les fédérations de pêche,

Pour certaines actions, un maître d'ouvrage unique a clairement été identifié. Pour d'autres, plusieurs maîtres d'ouvrages potentiels ont été listés dans l'attente de clarification sur ce point.

## **6. UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET ACTEURS DU TERRITOIRE**

L'EPTB Saône-et-Doubs poursuivra son appui pour la mise en œuvre du Contrat de rivière et la concrétisation des différentes actions proposées. Compte tenu de la dimension importante du territoire proposé pour le Contrat et du besoin impératif d'être au plus proche du territoire d'intervention, une cellule de trois personnes est mise à disposition des élus et partenaires locaux pour impulser une réelle dynamique de projets et assister les maîtres d'ouvrages potentiels dans leurs réalisations.